



École secondaire Louis-Philippe-Paré

POLITIQUE LINGUISTIQUE

ENGAGEMENT
RIGUEUR
RESPECT

lpp.qc.ca

École Louis-Philippe-Paré

235, boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 3X4
Téléphone 514.380.8899, poste 5480 • lpp@csdgs.qc.ca

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Durant l'année scolaire 2015-2016, des membres du personnel de l'école Louis-Philippe-Paré ont travaillé à la rédaction d'une politique linguistique qui a été présentée au personnel en juin 2016, puis mise en vigueur en août 2016.

L'objectif principal de la démarche réflexive était de développer un sentiment d'ouverture et de fierté à employer un français de qualité.

Voici les principes directeurs qui ont guidé la réflexion :

- Louis-Philippe-Paré étant un établissement francophone, il se doit donc d'exercer un rôle d'exemplarité quant à l'utilisation de la langue française;
- La langue française est un facteur de cohésion sociale;
- La politique a été réalisée dans un esprit de valorisation du français auprès de toutes les communautés culturelles.

Les objectifs de cette politique sont donc les suivants :

- Promouvoir l'utilisation d'un français écrit et oral de qualité par les élèves et par tous les membres du personnel;
- S'assurer que le français est la langue de communication dans les échanges formels et informels entre l'école, les élèves, les parents et la communauté, et ce, tant à l'écrit qu'à l'oral;
- Développer, chez les élèves et les membres du personnel, un sentiment d'ouverture, d'appartenance et de fierté quant à l'utilisation du français comme langue de communication à l'école;
- Valoriser la culture francophone et la culture québécoise à travers les événements culturels (arts visuels, musique, etc.) et sportifs.

N.B. Cette politique est en complémentarité avec la politique élaborée dans le cadre des quatre politiques exigées par l'IB.

FONDEMENTS : LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

La politique linguistique s'appuie sur des lois, des règlements et d'autres politiques, notamment sur :

- La **Loi sur l'instruction publique**¹, par l'article 22 qui confère à tous les enseignants la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite;
- Le **Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire**², par l'article 35 qui requiert de l'école qu'elle prenne les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue parlée et écrite soit une responsabilité partagée entre les membres du personnel;
- La **Politique d'évaluation des apprentissages**³ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par l'orientation 8 qui prévoit que l'évaluation des apprentissages doit contribuer à l'amélioration de la qualité de la langue parlée et écrite de l'élève;
- La **Charte de la langue française**⁴ statue que la langue officielle au Québec est le français (article 1) et que toute personne admissible à l'enseignement au Québec a droit de recevoir cet enseignement en français (article 6);
- Le **Plan d'action pour l'amélioration du français**⁵, par la mesure 4 qui invite les écoles à valoriser la place du français à l'école en se dotant d'une politique linguistique;
- La **Politique linguistique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries**⁶, par le principe directeur 3 qui stipule que le français est la langue de communication dans ses établissements et ses services;
- Le **Projet éducatif de l'école secondaire Louis-Philippe-Paré**⁷, par l'orientation 1 qui vise à favoriser, en priorité, la mise en œuvre d'une pédagogie diversifiée, rigoureuse et stimulante qui valorise la langue et la culture francophone.

¹ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3.html

² http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3R8.htm

³ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4602.pdf

⁴ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11/C11.html

⁵ <http://www1.mels.gouv.qc.ca/ameliorationFrancais/index.asp?page=mesures>

⁶ http://www.csdgs.qc.ca/public/11f5b828-67f1-486f-8427-f44638959e4d/politiques_et_reglements/linguistique_-_politique_21-11_-_adoption_le_15_septembre_2009.pdf

⁷ <http://lpp.csdgs.qc.ca/wp-content/uploads/sites/63/2014/11/Projet-educatif-abr%C3%A9g%C3%A9.pdf>